



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 juin 2024.

**PRÉSENTS** : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Martine LESAGE et Mme Julie HINGANT, Conseillères Municipales.

**POUVOIRS** : Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :**

#### **2024-41. PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN SÉJOUR LINGUISTIQUE AU PROFIT D'UN ENFANT DOMICILIÉ À ORMES ET SCOLARISÉ AU COLLÈGE SAINTE CROIX-SAINTE EUVERTE À ORLÉANS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un séjour scolaire pédagogique par le collège Sainte Croix - Saint Euverte d'Orléans.

Ce séjour a eu lieu du 4 au 17 juin 2024 à destination du Québec et concerne un jeune Ormois.

La participation demandée aux familles s'élève à 1 750 €.

Une délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2005 prise approuve le principe d'une participation fixe minimum de 25 % de la commune d'Ormes et d'une prise en charge du montant restant dû en fonction du quotient familial.

Une seconde délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 prise, limite la participation de la commune d'Ormes basée sur la partie restant à charge à 300 € par année scolaire et par enfant.

Le montant calculé sera versé directement à la famille PELLERAY.

Compte tenu du coût du séjour, la participation de la Mairie d'Ormes s'élève au montant maximum à hauteur de 300 € :

Nom	Prénom	Participation Mairie d'Ormes
PELLERAY	Léonie	300,00 €

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une participation d'un montant de 300 € au profit de la Famille PELLERAY.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 26 juin 2024.

Par délégation du Maire,

Le Premier Adjoint,

Robert JEULIN

